



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230213-DEC2023\_013-CC



Publié le 13 02 23

## DECISION DU MAIRE N°DEC2023-013

### SUBVENTION POUR LA RENOVATION GYMNASSE MUNICIPAL

Nomenclature ACTES : 7.5

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Sausset-les-Pins de solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture d'Istres pour son projet de rénovation du gymnase municipal

### DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture d'Istres dans le cadre du dispositif : dotation de soutien à l'investissement local.

ARTICLE 2 : : L'aide de la sous-préfecture d'Istres est sollicitée afin de continuer le projet de rénovation et de réhabilitation des bâtiments publics de la commune de Sausset-les-Pins. Cette demande d'aide est spécifique au projet de rénovation du gymnase municipal.

Après une première phase, le projet de rénovation et de réhabilitation de ce bâtiment portera sur la rénovation des toitures, du sol et des façades.

ARTICLE 3 : Monsieur le maire sollicite donc une aide financière de la sous-préfecture d'Istres à hauteur de 70% soit 128 522€ HT.



République Française

## Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230213-DEC2023\_013-CC



Article 4 : Le montant du projet estimé à 183 603€ HT réparti comme suit :

CHARGES PREVISIONNELLES	MONTANT
Travaux sol	120 480€
Travaux chauffages	24 985
Travaux parvis	17 817€
Travaux façades	20 321€
<b>TOTAL</b>	<b>183 603€</b>

Article 5 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal 2023

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 13 02 23



Le Maire,  
Maxime MARCHAND